

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-695

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, M. Saint-Pasteur, Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, Mme Santiago, M. Sother et M. Vallaud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 68, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Chaque année, concomitamment au dépôt du projet de loi de finances de l'année, le Gouvernement remet au Parlement un rapport annexé audit projet de loi sur l'accès des acteurs français publics et privés aux financements européens de défense, notamment ceux reçus à travers le Fonds européen de la défense ou l'instrument créé par le règlement (UE) 2025/1106 du Conseil du 27 mai 2025 établissant l'instrument « Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense »

Ce rapport présente également les montants obtenus par thématique, notamment pour les munitions et missiles, les drones et la lutte anti-drones, la cybersécurité, le renseignement et l'espace, les équipements terrestres, navals et aéronautiques, ainsi que l'intelligence artificielle et les logiciels. Il précise aussi la part des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire dans les projets financés, en nombre de participations et en montants, ainsi que les principales mesures mises en œuvre pour améliorer leur accès aux dispositifs de soutien.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés propose la création d'un « marron budgétaire » afin d'assurer un suivi annuel, consolidé et transparent de l'accès des acteurs français aux financements européens de défense, notamment des PME et des ETI.

Le rapport d'information n° 1890 des députés Saint-Pasteur, Chenevard et du président Jacques souligne la nécessité d'un tel suivi pour orienter l'effort industriel et capacitaire. Ce « marron budgétaire » doit présenter de manière annuelle les montants obtenus par thématique (munitions/missiles, drones et lutte anti-drones, cybersécurité, renseignement et espace, équipements terrestres, navals et aéronautiques, intelligence artificielle et logiciels) et préciser la part des PME et des ETI dans les projets financés, ainsi que les principales mesures d'accompagnement visant à améliorer leur accès aux dispositifs.

Ce suivi est nécessaire pour mieux piloter et accompagner la montée en puissance de la base industrielle et technologique de défense, afin que la France se dote d'une véritable stratégie pour obtenir une part plus importante des financements européens consacrés à l'industrie de défense